

Déclaration des Maires européens pour le Climat - « En route vers la COP 21 »

Déclaration adoptée à main levée, jeudi 26 mars 2015 à Paris, à l'issue du Sommet des représentants des capitales et des grandes villes des 28 États membres de l'Union européenne, organisé par Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Ignazio Marino, Maire de Rome.

« Conscients de l'enjeu de la prochaine Conférence des Nations unies sur le Climat qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (« COP 21 ») ;

Conscients que la science nous alerte sur les risques majeurs auxquels fait face notre planète si nous ne transformons pas radicalement nos manières de produire et de vivre dans les prochaines années ;

Conscients que les Villes, où vit aujourd'hui la moitié de la population mondiale et où se concentreront d'ici 2050 les deux tiers des habitants de notre planète, contribuent toujours massivement à l'émission de gaz à effet de serre ;

Conscients que nos territoires urbains, exposés au dérèglement climatique, sont dans le même temps des espaces décisifs d'innovation et qu'ils apportent des solutions durables déterminantes pour répondre au défi climatique, en particulier à l'échelle de l'Union européenne, en complément de l'engagement des États, de la société civile et du secteur privé ;

Conscients que le défi climatique représente, en même temps qu'une contrainte, une opportunité pour générer de nouvelles formes de richesses et d'emploi, notamment pour la jeunesse de nos Villes.

Nous, Maires des capitales et grandes Villes européennes qui représentons plus de 60 millions d'habitants et 2 000 milliards d'euros de produit intérieur brut, rappelons que :

La lutte contre le changement climatique est une priorité pour nos Villes et le bien-être de nos concitoyens ;

Plus de 6 000 Villes d'Europe, structurées en réseaux, unissant leur force, se sont déjà engagées, à travers la Convention des Maires, à réduire d'au moins 20% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 ;

Les actions engagées dans cet objectif, grâce aux « plans Climat » de nos Villes, ont permis de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre en Europe, d'encourager une politique d'adaptation pour anticiper et maîtriser les effets du changement climatique, mais aussi de créer des milliers d'emplois, de réduire la précarité énergétique, de lutter contre la pollution de l'air qui affecte la santé des citoyens de toutes générations, d'engager nos territoires et leurs entreprises vers la transition énergétique ;

Nous reconnaissons les réalisations importantes déjà mises en œuvre par les Villes et les réseaux européens de Villes en faveur du Climat et de l'achat public durable ;

Nous rappelons la nécessité d'une dynamique concertée, nationale et européenne, d'appui aux initiatives locales, territoires d'excellence de l'innovation écologique.

Nous, maires des capitales et grandes Villes européennes, en présence des représentants des réseaux de Villes et de collectivités locales européennes, nous engageons :

À rendre compte périodiquement et publiquement auprès des Assemblées des élus locaux de chacune de nos Villes et de nos concitoyens des efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique ;

À amplifier nos politiques actuelles et à nous efforcer, avec l'ensemble des partenaires de nos territoires, à réduire d'au moins de 40% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, d'augmenter de façon significative la part d'énergies renouvelables et de poursuivre nos efforts pour réduire notre consommation d'énergies, en ligne avec les objectifs de l'Union européenne ;

À renforcer notre coopération et le partage d'expériences avec les Villes du monde entier qui souhaitent s'engager à lutter contre le dérèglement climatique, en développant des stratégies de long terme pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en s'adaptant aux conséquences du changement climatique et en permettant l'accès de tous à des énergies propres ;

Afin d'aller plus loin encore, nous nous engageons à utiliser les investissements publics municipaux pour encourager, à l'échelle européenne, les filières sobres en carbone, soit existantes, soit en devenir. La coopération active des Villes européennes dans le domaine de l'achat public « vert », lorsqu'elle est possible, se fera dans le cadre d'un dialogue étroit et transparent avec le secteur privé ;

Nous sommes prêts, à cet égard, à intervenir en priorité sur les secteurs principalement responsables des émissions de gaz à effet de serre : les transports, les bâtiments anciens ou mal isolés, l'approvisionnement en énergie et la valorisation des déchets ;

Nous appelons pour cela les États-membres à transcrire dans les meilleurs délais la directive de l'Union européenne du 2014/24/UE du 26 février 2014 qui encourage la constitution de groupements de commande publique entre municipalités européennes ;

Sans attendre, nous initions des projets-pilotes, sur une base volontaire, pour acheter de manière groupée ou investir ensemble dans des biens publics et des services « verts » au profit de nos collectivités ;

Nous appelons, enfin, le Conseil, le Parlement et la Commission européenne à renforcer leur soutien à l'action des Villes en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, afin qu'elles bénéficient plus directement des financements européens. Dans cette optique, nous considérons que les objectifs des Villes et ceux du Plan Juncker sont les mêmes : redonner la confiance, stimuler l'activité et l'investissement pour créer des emplois, grâce au développement durable et à l'innovation ;

Nous confirmons ainsi notre détermination à contribuer aux engagements des acteurs non étatiques, principalement des Villes et des autorités locales, qui seront indispensables au succès de la COP21 ;

Nous allons poursuivre nos efforts dans ce sens et nous donnons rendez-vous à Paris pour la « COP 21. »